

SAINT-ANDRE-D'APCHON

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

Pièce 4.2 - PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016

SOMMAIRE

	Pages
I - GENERALITES	3
<i>I.1 Situation géographique et démographique</i>	<i>3</i>
<i>I.2 Estimation de la capacité des zones prévues au P.L.U.</i>	<i>4</i>
II - ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
<i>II.1 Présentation générale du service</i>	<i>5</i>
<i>II.2 Réseau de distribution</i>	<i>6</i>
<i>II.3 Principales problématiques liées à l'eau potable.....</i>	<i>8</i>
III - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	9
<i>III.1 Présentation générale</i>	<i>9</i>
<i>III.2 Système d'assainissement collectif</i>	<i>9</i>
<i>III.3 Station d'épuration</i>	<i>9</i>
<i>III.4 Principaux dysfonctionnements</i>	<i>10</i>
<i>III.5 Système d'assainissement non collectif</i>	<i>10</i>
IV - ASSAINISSEMENT PLUVIAL	10
V - GESTION DES DECHETS	11

I - GÉNÉRALITÉS

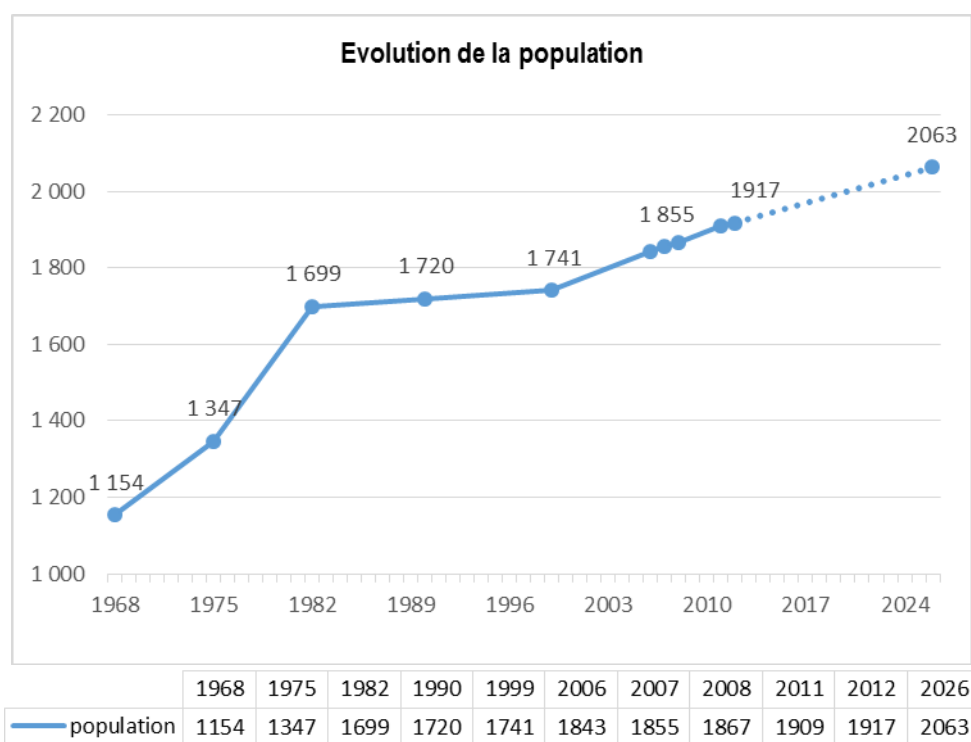
I.1 Situation géographique et démographique

La commune de Saint-André-d'Apchon, d'une superficie de 1 344 hectares, est située au nord-ouest du département de la Loire à 13 km à l'ouest de Roanne.

Le territoire communal s'étend d'Ouest en Est sur les premiers contreforts des Monts de la Madeleine et sur l'ensemble sédimentaire de la plaine de Roanne. Le dénivelé des altitudes est important, de 850 à 350 mètres d'ouest en est. Le relief du secteur est caractérisé par des formes variées.

Ainsi, Saint-André-d'Apchon se situe à la charnière entre zone de montagne et plaine, dans un secteur de transition à l'abri des vents d'ouest et exposé face à l'est.

Ce territoire offre un paysage de coteaux à forte pente qui ont permis depuis le Moyen-Age, l'installation du vignoble de la Côte Roannaise dont la renommée ne cesse de s'accroître et bénéficie d'une situation favorable à proximité de l'aire urbaine de Roanne.



	Taux de variation annuel intercensitaire			
	1968-1982	1982-1999	1999-2012	prévu sur 2012-2026
Saint-André-d'Apchon	+ 2,8 %	+ 0,08 %	+ 0,84 %	+ 0,53 %

La population de Saint-André-d'Apchon compte en 2012, 1 917 habitants, soit 176 habitants de plus qu'en 1999.

La croissance prévue sur la période 2012 – 2026 par le projet de Plan Local d'Urbanisme s'inscrit dans la continuité de la tendance observée entre 1999 et 2012. Elle envisage une progression d'environ 150 habitants.

1.2 Estimation de la capacité des zones prévues au P.L.U.

Type de zone	Superficie (ha) dans l'ancien PLU	Superficie (ha) dans le PLU révisé	Evolution (ha)	Nombre de logements supplémentaires possibles *	Nombre d'habitants supplémentaires possibles **
Zone Urbaine total	UB : 12,61 UC : 119,53 UE : 1,31 133,45 ha	Ub : 14,55 Uc1 : 41,74 Uc2 : 65,80 Ue : 2,64 Ui : 2,58 127,31 ha	- 6,14 ha	22	51
Zone à Urbaniser total	AU : 16,23 AUa : 21,18 AUe : 7,74 AUe1 : 1,60 2AUe : 2,60 49,35 ha	1AU : 3,52 2AUI : 6,788 10,75 ha	- 39,04 ha	49	113
Zone Agricole total	Ac : 665,48 Av : 107,92 An : 38,38 811,78 ha	Ac : 684,82 Av : 110,7 An : 51,33 846,85 ha	+ 35,07 ha		
Zone Naturelle Total	N : 315,83 Nh : 28,69 NL : 4,86 Ng : 0,12 349,42 ha	N : 356,06 NI : 3,33 Ng : 0,14 359,53 ha	+ 10,11 ha		
Total	1344 ha	1344 ha	+ 0	71	164

* Construction de logements possibles dans les dents creuses et les OAP des zones urbaines et des zones à urbaniser. En comptant une densité bâtie de 13,8 logements par hectare.

** sur la base de 2,3 personnes par logement.

II - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

II.1 Présentation générale du service

La production et la distribution de l'eau potable sur la commune de Saint-André-d'Apchon sont assurées par le Syndicat des eaux Saint-André-d'Apchon – Arcon.

Le service d'eau potable est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} octobre 2009. La durée du contrat est de 10 ans. Il prendra fin le 30 septembre 2019.

Le nombre d'abonnés a augmenté de 1,3% par rapport à 2010, soit 949 abonnés en 2011. La consommation a augmenté de 3,1% par rapport à 2010 (88 011 m³).

Les importations ont augmenté fortement (3 389 m³ en 2010, 12 860 m³ en 2011), cet achat d'eau se fait auprès de la Roannaise de l'Eau.

En 2004 le syndicat a confié au bureau d'études SAUNIER ENVIRONNEMENT une étude diagnostic de fonctionnement de son réseau de distribution d'eau potable.

Les captages du syndicat se trouvent dans la zone montagneuse des Monts de la Madeleine. L'essentiel des ressources en eau est fourni par le captage de 2 ruisseaux : le Janet et le Garron (commune d'Arcon) et par les sources du Collet et de l'Usine, situés en zone de montagne. Les eaux des ruisseaux sont décantées puis filtrées naturellement sur une prairie filtrante.

Le syndicat importe également de l'eau en provenance de la Roannaise de l'Eau.

L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux et instaurant les périmètres de protection date du 10 avril 2000.

Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2010 [m ³]	Importé en 2011 [m ³]
SI ROANNAISE DE L'EAU	3 389	12 860

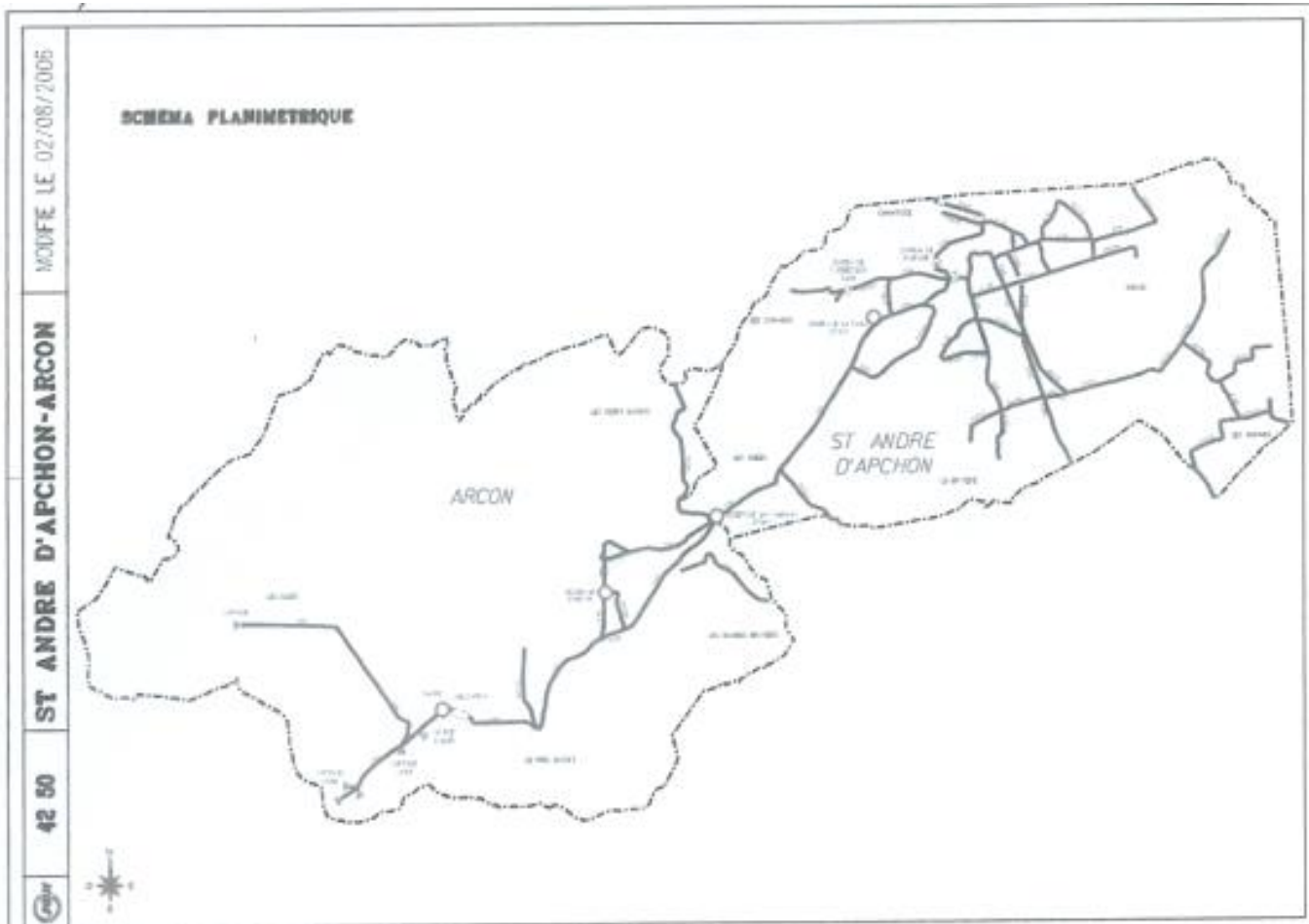
Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2010 [m ³]	Production 2011 [m ³]	Variation 2011/2010	Observations
Janet ARCON	72	88 817	85 740	-3,46%	Ensemble des ressources
Garron ARCON	24				
Captage Usine 1, 2 et 3 dans la nappe phréatique ARCON	114				
Prélèvement en nappe souterraine					
Source du Collet ARCON	300				
Prélèvement en nappe souterraine					

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m ³]	2010	2011	Variation
Ressources propres	88 817	85 740	-3,46 %
Importations	3 389	12 860	+279,46 %
Total général	92 206	98 600	+6,93 %

II.2 Réseau de distribution :



La longueur du réseau est de 52,82 km.

Le rendement du réseau (90,3%) et l'indice linéaire de pertes (0,46 m³/j/km) attestent du très bon état du réseau et de la qualité de sa gestion.

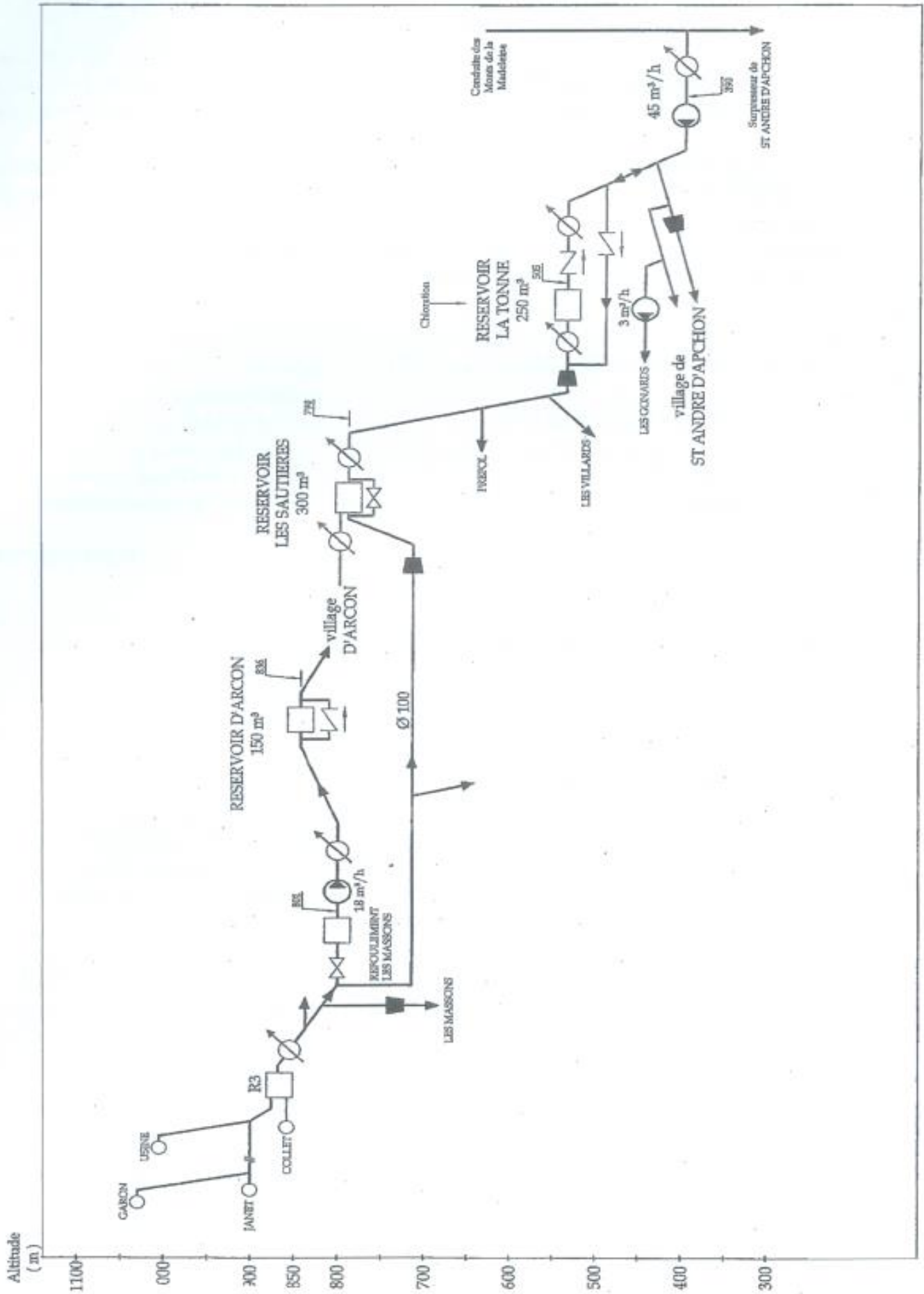
L'eau provenant des captages et des sources est désinfectée au chlore gazeux au niveau de la chambre de réunion de l'ensemble de la production dans une bache de 7m³ (regard 3).

L'eau arrive gravitairement au surpresseur des Massons qui alimente le réservoir d'Arcon.

La partie principale de la production alimente gravitairement le réservoir des Sautières.

Ce réservoir alimente gravitairement le réservoir de la Tonne qui dessert Saint-André-d'Apchon. La station de Prébende permet de refouler l'eau achetée à la Roannaise de l'Eau au réservoir de la Tonne.

Un petit surpresseur alimente le quartier des Gonnards.



II.3 *Principales problématiques liées à l'eau potable*

L'eau distribuée est douce, faiblement minéralisée et à tendance agressive.
Une correction de l'agressivité de l'eau serait nécessaire.

Le syndicat connaît des insuffisances quantitatives de ressources en eau en étiages sévères (notamment celui de 2003) et la mise en application de l'augmentation des débits minimum biologiques à l'aval des prélèvements superficiels aura de forts impacts sur ses ressources propres (2 mois d'incapacité de prélèvement), mais le syndicat dispose d'une ressource complémentaire suffisante (Roannaise de l'Eau).

III - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

III.1 *Présentation générale*

Depuis le 1^{er} avril 2013, l'assainissement des eaux usées est une compétence optionnelle de Roannais Agglomération. Le syndicat Roannaise de l'Eau gère la compétence pour le compte de l'agglomération.

La révision du zonage d'assainissement sera lancée à la suite de l'approbation du PLU pour tenir compte des évolutions du document d'urbanisme.

III.2 *Système d'assainissement collectif*

Le réseau d'assainissement représente environ 15 km en majorité unitaire (79%).

Le nombre d'abonnés s'élève à 662 (soit environ 1555 habitants) soit 86% du nominal de la station.

III.3 *Station d'épuration*

La commune dispose d'une station d'épuration, exploitée par les services techniques de la mairie. Construite en 1982, elle est de type boues activées fonctionnant en aération prolongée.

Elle est dimensionnée pour 1 800 équivalents-habitants selon les bases suivantes :

108 kg DBO5/j (54 g DBO5/j/hab) et 270 m³/j.

Le dimensionnement de la station d'épuration du bourg de Saint-André-d'Apchon est en adéquation avec les projets de développement de la commune :

Population Saint André d'Apchon	1926
Nb d'abonnés raccordés à la station	740
Nb d'abonnés en ANC	217
Nd d'habitant par foyer	2,01
Charge actuelle EH	1489
Objectif logt du scot 2012-2030	134
Logt déjà autorisé	47
Reste à construire en logement	87
Reste à construire en EH (2,5 EH/logt)	218
Charge totale (actuelle + future) EH	1707
Capacité step EH	1800

EH : équivalent habitant

Selon le rapport de la Mage, année 2011, les résultats de la station sont corrects. Le silo de stockage et le chaulage des boues ont permis de sécuriser la filière boue.

Les épandages de boues ont eu lieu conformément au plan de l'étude de faisabilité.

III.4 Principaux dysfonctionnements

Selon le rapport de la Mage, année 2011 :

Le réseau draine beaucoup d'eaux parasites. Il est relativement sensible aux apports d'eaux pluviales. Pour diminuer les eaux claires parasites et augmenter le taux de collecte, la commune souhaite reprendre 350 ml de réseau.

III.5 Système d'assainissement non collectif

La commune a transféré sa compétence à Roannaise de l'eau (183 habitations)

IV - ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Le zonage des eaux pluviales est en cours d'élaboration, débuté en décembre 2014 sur les 40 communes de roannaise de l'eau, l'étude en 2016 aborde la troisième et dernière phase. Il doit être approuvé en 2016 après enquête publique.

L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial a été prescrite en application de la Loi sur l'Eau de 1992 et transcrite dans l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce zonage doit déterminer :

- les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser le ruissellement des eaux pluviales,
- les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser la pollution par les eaux pluviales collectées.

Plus spécifiquement, les dispositions envisagées par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire en Rhône-Alpes, qui concerne la commune de Saint-André-d'Apchon, prévoient que chaque commune élabore un zonage pluvial dans les 5 ans qui suivront l'approbation définitive du SAGE (approuvé par arrêté interpréfectoral du 30 août 2014), et que ce document, (oumis à enquête publique), dans les 2 années qui suivront son élaboration, soit alors intégré au PLU de la commune.

V - GESTION DES DECHETS

Roannais Agglomération est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le service déchets ménagers de l'agglomération se répartit par domaines d'intervention :

- un service de collecte en porte à porte (collecte des déchets en porte à porte, réponse et traitement des réclamations,)
- un service de collecte des points d'apport volontaires (collecte des PAV et propreté, gestion des déchèteries, suivi opérationnel de la collecte des encombrants)
- une unité prévention (relations avec les usagers et les partenaires locaux, actions de communication et de sensibilisation des publics à la réduction de la production des déchets)
- une unité gestion (gestion administrative et relations avec les partenaires financiers)
- une unité support (conception et suivi des circuits de collecte, numéro vert et suivi d'incidents, entretien et achat de matériel, signalétique, etc.)

4 emplacements accueillant les installations nécessaires à la collecte, au tri, à la valorisation des déchets sont présents sur la commune :

- Route de Roanne
- Lagoura
- La Prébende
- Les grands murs

 **TOPOS**
U R B A N I S M E

www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société



GROUPE TOPOS INGENIERIE